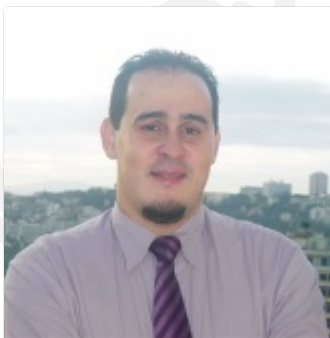


## Une nouvelle législature se pointe à l'horizon.



Par **Akli Amrouche**

Depuis 2001, le législateur a mis en place un nombre très important de textes de lois dans les domaines qui touchent directement l'urbain: l'environnement, l'aménagement du territoire, la ville, le patrimoine, l'architecture ; mais aussi d'autres textes concernant notamment les travaux publics, le transport, l'industrie, la santé, le sport etc... Cela représente des acquis très importants. D'autre part, la machine économique est en train de redémarrer, mais ce qui manque réellement, ce sont des options stratégiques claires. Le futur gouvernement sera donc certainement appelé à éclaircir les chemins de l'avenir de l'Algérie. En effet, il s'agira de déterminer avec précision non seulement les objectifs à atteindre, mais aussi les prérogatives des uns et des autres dans tous les domaines complexes liés à notre cadre de vie, il s'agira aussi de mettre en place une véritable et sincère coordination entre tous les secteurs et à cet effet promouvoir et accompagner le travail en "équipe".

Le travail d'équipe, il en est question dans le projet du Ministère des Affaires Etrangères que l'on vous présente, amis lecteurs, en avant première. Un projet important qui, grâce à un collectif pluridisciplinaire composé d'architectes, d'ingénieurs, de designers, d'artistes, d'éclairagistes, etc., a pu devenir une réalité et donner forme à une institution de souveraineté nationale qui ambitionne de traduire l'image d'une identité algérienne forte.

Il s'agit là de l'œuvre d'architectes algériens, c'est important de le dire au moment où le Ministère des Affaires Religieuses lance, via la presse, un concours international d'architecture en vue de réaliser la Grande Mosquée d'Alger. L'écrasante majorité des architectes et bureaux d'études algériens y ont été disqualifiés, pour des considérations financières ou liées aux moyens de réalisation et l'expérience. Il y a là une grosse incompréhension ! Ne s'agit-il pas d'un concours ouvert avec un jury indépendant ? Pourquoi ne pas séparer l'architecture de la phase d'exécution technique ? Même si le maître d'ouvrage a le droit d'être rassuré pour la conduite d'un tel projet, on ne comprend pas pourquoi exclure et priver les architectes nationaux qui veulent faire valoir leur talent.

En fait, le concours a tout l'air d'être ouvert, mais on s'étonne qu'y soient mentionnées des conditions et des restrictions concernant la possibilité de participation, car dans ce cas on est plutôt dans la configuration d'un concours restreint avec une short-list, ce qui ne semble pas être le cas. Une chose est sûre, les termes de cet appel d'offres alimentent déjà une grande polémique au sein de la corporation des architectes... Nous en saurons plus au début de l'été.

La problématique de l'urbanisme commercial abordée dans le dossier nous renvoie aux aspects liés aux stratégies à adopter pour limiter la prolifération anarchique des espaces de commerces, qui s'implantent un peu partout, aidés par une réglementation régie uniquement par la loi sur les registres de commerce. Aujourd'hui, les entreprises de commerce et de distribution ont besoin de localisations réfléchies et étudiées, besoin d'améliorer l'ambiance et le cadre d'accueil de leurs magasins, de rénover ou modifier leurs aménagements. Commercer c'est d'abord avoir des relations avec autrui, pas seulement économiques.

Nous avons reçu, dans ce numéro, une correspondance très pertinente sur la ville de Baghdad, ville que l'on porte dans nos cœurs. Là encore l'actualité nous rattrape, on nous parle maintenant d'un mur de séparation, on continue de détruire... à quant la reconstruction ?

Bonne lecture.

... leur contribution a été précieuse

